

# Cahier des charges

## Appel à projets Tandem 2019

---

### OBJECTIFS

Dans le cadre de sa politique publique en faveur des déplacements à vélo, et en complément des actions engagées dans le cadre de la maison du vélo, Plaine Commune souhaite soutenir et promouvoir des initiatives pour favoriser les déplacements à vélo par un appel à projets annuel.

L'objectif principal de l'appel à projets est de **créer les conditions pour un foisonnement des initiatives en faveur du développement du vélo**, en :

- identifiant et soutenant les collectifs, associations, et autres acteurs porteurs d'actions, qui agissent en faveur du développement de l'usage du vélo
- aidant ces porteurs de projet à se rencontrer, à agir collectivement, et à donner envie à d'autres de se mobiliser, par des actions concrètes, visibles par le plus grand nombre, coopératives et participatives

Sont invités à présenter une candidature les actions et projets qui :

1. **Agissent en priorité sur le développement de l'usage du vélo** : cours d'apprentissage du vélo, remise en selle, atelier découverte, conseil personnalisé, atelier de réparation ou d'autoréparation, actions de promotion de l'usage du vélo, livraisons en vélo, accompagnement des enfants à l'école en vélo (vélobus), amélioration de la sécurité, etc.
2. **S'appliquent au territoire de Plaine Commune** et/ou à ses habitants et couvrent si possible plusieurs des villes du territoire
3. **Ont un caractère innovant ou apportent une complémentarité** aux politiques publiques et actions privées, par une réponse fine aux besoins du territoire, si possible ciblée sur les domaines, publics ou zones de manque en services vélo
4. Sont conçu(e)s et seront mis(e)s en œuvre dans un **esprit de coopération et d'entraide**

5. Valorisent la **diversité culturelle, linguistique et sociale**, du territoire ; s'appuient sur les **ressources locales** (humaines, associatives, économiques, etc.) qu'ils mettent en valeur

Afin d'encourager la participation des collectifs d'habitants, et leur accompagnement par des associations, seront retenus en priorité les projets portés par un collectif d'habitants constitué en association, ou par un tandem entre une association et un groupe d'habitants.

Par ailleurs, une partie des associations du réseau Bicyclo de Plaine Commune (associations réalisant des activités autour de la pratique cyclable, notamment récupération, recyclage et ateliers d'auto-réparation vélo) bénéficie d'une subvention de Plaine Commune dans le cadre de la convention financière avec la Maison du Vélo.

Les projets proposés dans le cadre de Tandem pourront être complémentaires avec les activités bénéficiant de la subvention de Plaine Commune dans le cadre de ce réseau, mais devront néanmoins apporter un nouvel usage ou une nouvelle pratique. L'apport innovant par rapport à des projets déjà financés devra alors être démontré par le porteur de projet.

certaines associations réalisant des activités en lien avec la pratique du vélo sur le territoire de Plaine Commune

## ELIGIBILITE

Les structures suivantes sont éligibles :

- des associations et des collectifs d'associations, y compris des foyers socio-éducatifs, coopératives scolaires, crèches et centres de loisirs associatifs
- des collectifs d'habitants, sous réserve de leur parrainage par une association

## MODALITE D'OCTROI D'UNE SUBVENTION

L'aide de Plaine Commune est apportée sous forme d'une subvention dont le montant est déterminé en fonction des besoins du projet. **Elle ne pourra excéder 60 % des dépenses éligibles.** L'enveloppe totale disponible pour l'ensemble des projets est de 10 000 €.

## DEPENSES ELIGIBLES

Des charges de personnel, des investissements matériels et immatériels, la formation de bénévoles, une aide ponctuelle au fonctionnement lors du démarrage ou de la consolidation du projet, à condition que la perspective de ressources substitutives à cette subvention soit crédible.

### ATTENTION

**Dépenses non éligibles :**

- Les charges de fonctionnement courant des structures,
- Les demandes concernant des difficultés financières chroniques,
- La totalité du projet, la recherche de co-financement est souhaitée comme gage de pérennité,

- Les études de faisabilité (trop en amont pour apprécier si le projet correspond ou non aux critères).

## SELECTION DES DEMANDES ELIGIBLES

Instruits par les services de Plaine Commune, les dossiers seront examinés par un comité de sélection présidé par le conseiller territorial délégué aux espaces publics et à l'éco-mobilité, et sera composé d'élus et d'agents de Plaine Commune.

Les porteurs de projets pourront être appelés à présenter leur projet devant le comité de sélection, qui se réunira en mai 2019.

**Les propositions retenues donneront lieu à un conventionnement entre Plaine Commune et chaque porteur de projet.**

## ENGAGEMENTS RECIPROQUES

**Les lauréats s'engagent à réaliser les projets** pour lesquels ils reçoivent une subvention, **au maximum dans les 12 mois** à compter de la signature de la convention.

Ils s'engagent à :

- participer à des temps de mobilisation autour du vélo organisés ou relayés par Plaine Commune,
- informer Plaine Commune des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets.

**Plaine Commune soutient financièrement les projets sélectionnés.**

A travers le comité vélo, elle organise la mise en réseau des porteurs de projets. Elle participe à la promotion des projets dans la mesure de ses moyens et compétences.

## TRANSMISSION DES DOSSIERS

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont mis en ligne sur le site de Plaine Commune.

**La transmission du dossier de candidature complet se fera :**

Soit par voie informatique à :

[camille.gaumont@plainecommune.fr](mailto:camille.gaumont@plainecommune.fr)

Soit par courrier à :

Plaine Commune  
Direction de l'espace public et des déplacements  
Service déplacements et éclairage public  
A l'attention de Camille Guéneau  
21 avenue Jules Rimet  
93218 Saint-Denis Cedex  
Avec la mention « Ne pas ouvrir »

## CALENDRIER ET REALISATION

**Le dossier devra être remis au plus tard le 24 avril 2018** (cachet de la poste et/ou date du courriel faisant foi).

Le comité de sélection se réunira en mai 2018 pour auditionner et choisir le(s) lauréat(s).

#### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

[camille.gaumont@plainecommune.fr](mailto:camille.gaumont@plainecommune.fr) - 01 55 93 56 80